Image not found or type unknown

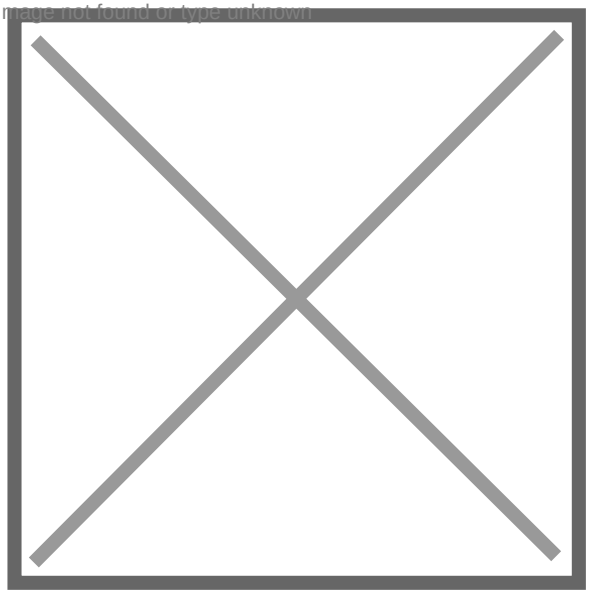

Condamnation tribunalPaiement amende majorée suite erreur adresse

Par **grenat66**, le **03/02/2017** à **11:07**

Bonjour,
Je viens de recevoir un courrier de la trésorerie municipale de ma ville de résidence m'informant que "malgré des relances successives" je ne m'étais pas acquitté du paiement d'une contravention datant de 9 mois, et majorée à 375euros. Suite à quoi les service fiscaux avaient opéré un blocage sur mon compte bancaire (je ne me souviens pas exactement des subtilités de langage car je n'ai pas le courrier sous les yeux). Or je n'ai jamais reçu d'amende, pas plus que des lettres d'avertissement de la part du service des amendes et du tribunal de police qui a majoré le montant. Renseignement pris auprès de la trésorerie, le nom de ma rue a été mal orthographié, de plus l'adresse est incomplète (sauf pour celui de la trésorerie pour lequel l'adresse est exacte!). L'ensemble pouvant être vérifié sur ma carte grise qui elle ne comporte pas d'erreur. J'ai donc adressé une lettre de protestation à l'officier du ministère public demandant à régler le montant de l'amande initiale, accompagnée des photocopies de ma carte grise et de l'un des courriers récupéré auprès de la Trésorerie qui m'a été expédié avec la mauvaise adresse. Ma banque me conseille de payer le montant majoré afin que le blocage de mon compte soit levé, cependant je me sens excédé par une telle injustice et j'aimerais savoir quelle est la façon la plus appropriée de procéder. D'autant plus qu'au dire de ma banque, si je souhaite attendre une réponse de l'officier du ministère public, le délai risque d'être (très) long alors que je ne peux plus disposer de mon compte bancaire qu'avec un fonctionnement à minima.
Je vous remercie de la réponse que vous voudrez bien m'apporter.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés